

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 mai 2022

CJ/ENF-ISE(2022)PV1

**COMITÉ EUROPÉEN DE
COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES
DROITS DE L'ENFANT
(CDENF)**

**Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant
en cas de séparation parentale et de procédure de placement
(CJ/ENF-ISE)**

Cinquième réunion, 2 - 4 mai 2022

Réunion hybride

Rapport de réunion

enf-ise@coe.int
www.coe.int/enf-ise

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et bienvenue

1. La cinquième réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de placement (CJ/ENF-ISE, « le Comité ») est ouverte par M. Seamus Carroll (Irlande), Président du Comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.
2. La liste des participants à la réunion est disponible sur le [site du CJ/ENF-ISE](#).

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Le Comité adopte son projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour : Déclaration du Président et du Secrétariat

4. Suite à la demande du Président, le Comité observe une minute de silence par respect pour les victimes de l'agression russe en Ukraine.
5. Le Comité prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat sur :
 - La nomination de Mme Stéphanie Hébrard (France) comme nouveau membre du CJ/ENF-ISE suite au départ de M. Ewald Filler (Autriche) ;
 - les résultats de la [conférence de lancement à haut niveau de la stratégie pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#), qui s'est tenue à Rome les 7 et 8 avril 2022, et notamment de la session sur " Promouvoir les ateliers juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice ".
 - le résultat de [l'appel d'offres pour des services de conseil](#) destinés à soutenir les travaux du CJ/ENF-ISE lancé en février 2022, qui a conduit à la création de plusieurs pools d'experts chargés d'aider le Comité à mener à bien les différentes tâches prévues par son mandat, y compris l'élaboration d'outil(s) de mise en œuvre.
6. Mme Regina Jensdottir, cheffe de la division des droits de l'enfant et coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, souligne l'importance des tâches du Comité dans le cadre plus large de la nouvelle stratégie, et les informe des premières mesures prises pour la mise en œuvre de la stratégie dans le domaine de la justice adaptée aux enfants, et de l'ouverture, le 4 mai 2022, du [premier Barnahus pour les enfants victimes d'abus sexuels en Slovaquie](#), conformément aux normes internationales et aux pratiques européennes prometteuses, et de projets similaires en cours ou prévus en Finlande, en Espagne et en Irlande. Les projets sont financés par la DG Réforme de la Commission européenne et démontrent l'action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour renforcer une justice adaptée aux enfants.

Point 4 de l'ordre du jour : Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation parentale et/ou les procédures de placement (livrable (1) - examen du projet d'instrument)

7. Le Président rappelle au Comité la décision prise lors de sa quatrième réunion, conformément à la décision prise par les bureaux du CDCJ et du CDENF lors de leur deuxième réunion conjointe (24 juin 2021), d'avancer, à ce stade, dans l'élaboration d'un

instrument juridique unique, comprenant une partie sur des orientations applicables à la fois aux cas de séparation parentale et aux cas de garde d'enfants, suivie de deux parties distinctes spécifiquement applicables, d'une part, à la séparation parentale et, d'autre part, aux cas de placement.

8. Le Comité exprime son appréciation pour le travail effectué par Mme Daja Wenke, consultante, qui permet au Comité de disposer d'une bonne base pour une élaboration plus approfondie du projet d'instrument.
9. Le Comité examine la structure et les principes de fond du projet d'instrument juridique, en tenant compte des commentaires écrits reçus avant la réunion et soulevés pendant la réunion. Le Comité note la nécessité de réviser la structure et le contenu du document, notamment afin de distinguer les éléments spécifiques au droit public et ceux spécifiques au droit privé, conduisant à une applicabilité différente de certains principes.
10. Le Comité convient que, pour créer une valeur ajoutée, le projet de texte devrait être aussi pratique et spécifique que possible, et qu'il faut éviter toute redondance et la simple répétition de principes énoncés dans d'autres instruments du Conseil de l'Europe, notamment les Lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants. Il conviendrait plutôt de faire référence aux normes pertinentes dans l'exposé des motifs, aux côtés d'exemples de juridictions nationales et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.
11. Le Comité convient que la poursuite du processus de rédaction devrait notamment être guidée par les considérations générales énoncées ci-dessus et par les considérations spécifiques suivantes :
 - Principes généraux : Le projet d'instrument devrait se concentrer en particulier sur la rapidité, l'État de droit, le respect de la dignité de l'enfant et le droit à la non-discrimination dans le cadre des procédures de séparation parentale et de placement (à compléter le cas échéant).
 - Clarifier le rôle de l'enfant dans la procédure (partie, participant, ou autre), et ses implications.
 - Procédure de détermination de l'intérêt supérieur : Compte tenu des rôles différents de "l'autorité compétente" en droit public et en droit privé et de l'importance de faire respecter le principe de subsidiarité notamment dans la sphère privée, des dispositions spécifiques sur la procédure de détermination de l'intérêt supérieur devraient être prévues dans la partie distincte sur les procédures de droit public. Des dispositions spécifiques pour la procédure de détermination de l'intérêt supérieur devraient également être prévues dans les cas de séparation parentale, où une décision de fond doit être prise par une autorité compétente. Des mécanismes pertinents devraient être envisagés pour garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les cas de séparation parentale où aucune autorité compétente ne prend de décision, par exemple des procédures de médiation et lorsque les parents concluent des accords privés
 - Évaluation de l'intérêt supérieur : Revoir le langage et la séquence des facteurs à prendre en compte, également à la lumière de l'Observation générale n° 14 (2013) de la CNUDE sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit pris en considération de manière primordiale, et mettre davantage l'accent sur les besoins des enfants.

- Accès à des voies de recours efficaces et à des réparations : Inclure le droit de faire appel.
- Soutien par un tuteur ou un autre représentant indépendant : Clarifier le rôle du tuteur spécifiquement nommé pour les procédures judiciaires (dans certaines juridictions, libellé comme *tuteur ad litem*).
- Mesures d'urgence : Permettre des décisions provisoires, comme prévu par la législation nationale.
- Services de médiation : Inclure les dispositions pertinentes dans la partie sur la séparation parentale, afin d'éviter les ambiguïtés, et traiter séparément les formes de médiation qui existent dans le droit national sur les procédures de placement.
- Politique de soutien parental : inclure des dispositions pertinentes dans la partie sur la séparation parentale encourageant les politiques de soutien parental (information aux parents et actions sociales) afin de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant dans la vie familiale et de prévenir les conflits.
- Le droit d'être entendu : Donner des conseils pratiques et s'assurer que le droit de l'enfant d'être entendu est mis en avant de manière appropriée.
- Droit à l'information : Se référer aux directives de la justice adaptée aux enfants pour éviter les redondances.
- Mécanismes de plaintes : Clarifier le concept, éventuellement en faisant référence au rôle des médiateurs pour enfants dans ce contexte.
- Procédures d'exécution : A traiter séparément pour les procédures de droit privé et de droit public.
- Mesures d'application : Ajouter une disposition sur la prévention, et sur la relocalisation, - exemples à fournir dans l'exposé des motifs.
- Contrôle et responsabilité : Revoir le concept pour les deux domaines, ne pas se référer à la "responsabilité" en vue de respecter l'indépendance judiciaire.

12. Le Comité charge la consultante de restructurer et de réviser le projet d'instrument conformément à l'échange et aux accords conclus au cours de la réunion. Une version révisée du texte sera envoyée aux membres du Comité début juin afin de recueillir leurs commentaires écrits.

Point 5 de l'ordre du jour : Projet d'exposé des motifs du projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation parentale et/ou les procédures de placement

13. Le Comité charge la consultante de poursuivre l'élaboration du schéma détaillé du projet d'exposé des motifs à la lumière des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion et à la lumière des autres commentaires qui seront soumis par les délégations en même temps que leurs commentaires sur la version révisée du projet de recommandation (voir ci-dessus) en vue de son examen lors de la 6^{ème} réunion en octobre 2022.

Point 6 de l'ordre du jour : Outil(s) de mise en œuvre des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les cas de séparation parentale et dans les procédures de placement

14. Le Comité estime que deux manuels destinés aux praticiens (séparation parentale et procédures de placement) devraient être élaborés, et complétés par d'autres supports facilement accessibles aux praticiens (tels que des vidéos) et du matériel adapté aux enfants, le cas échéant.

Point 7 de l'ordre du jour : Consultation des enfants et des parties prenantes**Point 7.1 de l'ordre du jour : processus de participation des enfants**

15. Le Comité est informé que la consultation de groupes d'enfants est en cours de réalisation en coopération avec les délégations nationales en Italie et au Portugal. Un troisième groupe d'enfants est consulté directement par le consultant chargé de faciliter le processus de consultation des enfants. Un rapport sur les résultats de l'ensemble du processus de consultation sera disponible au début du mois de septembre.
16. Le Comité apprécie les progrès réalisés, soulignant l'importance de cet exercice, et suggère des questions/problèmes supplémentaires à soulever avec les groupes d'enfants.

Point 7.2 de l'ordre du jour : audition des parties prenantes

17. Le Comité examine et fournit des commentaires sur le projet de note conceptuelle sur l'audition des parties prenantes qui aura lieu à Dublin (Irlande) en octobre 2022. Les membres du CJ/ENF-ISE sont invités à envoyer les noms et les coordonnées d'autres potentielles organisations faitières pertinentes au Secrétariat, avant le vendredi 6 mai 2022.
18. Le Comité charge le Secrétariat de finaliser la note conceptuelle en vue de sa soumission au CDCJ et au CDENF pour information.

Point 8 de l'ordre du jour : Mise à jour des développements clés et autres événements par les membres et observateurs

19. Le Comité prend note des informations fournies par le représentant de la Commission européenne sur le processus de mise en œuvre de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant, et de la prochaine conférence à haut niveau (8 septembre 2022) sur le règlement Bruxelles IIb, organisée par le coordinateur du Parlement européen pour les droits de l'enfant et le commissaire à la justice dans un format hybride, à Bruxelles.
20. Le Comité est invité par le représentant de la Conférence des OING à participer à un webinaire en ligne le 21 juin 2022 (9:30-12:30 CET) sur le thème : « Déterminer et évaluer les intérêts supérieurs et les droits des enfants dans les procédures de séparation parentale et de prise en charge : explorer les perspectives et les meilleures pratiques à travers l'Europe ». Le webinaire vise à soutenir le travail du Comité. Il offre l'occasion d'échanger des points de vue et des connaissances entre professionnels, scientifiques et autres personnes travaillant dans le domaine de la séparation parentale et des procédures de placement dans divers pays européens.
21. Le Comité confie à son Secrétariat le soin de partager toute autre information détaillée sur les deux événements.

Point 9 de l'ordre du jour : Échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2022-2023

22. Le Comité examine et approuve le programme de travail, le calendrier et les méthodes de travail proposés pour le Comité pour 2022-2023 (telles qu'ils apparaissent dans le document - [CJ/ENF-ISE\(2022\)01](#)).

Point 10 de l'ordre du jour : élection du vice-président du CJ/ENF-ISE

23. Le comité élit M. Thomas Knoll-Biermann (Allemagne) comme vice-président pour achever le mandat de son prédécesseur jusqu'en octobre 2022, renouvelable une fois.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses

24. Aucune autre question n'est soulevée.

Point 12 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

25. Le Comité prend note que la prochaine réunion du CJ/ENF-ISE se tiendra, en personne, à Dublin du 3 au 5 octobre 2022. Cette réunion sera organisée juste après une conférence organisée sous la présidence irlandaise du Comité des Ministres et l'audition des parties prenantes.

Point 13 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de réunion

26. Le Comité convient que l'approbation du rapport de la réunion serait effectuée par une procédure écrite après la réunion.

ANNEXE I
Ordre du jour de la 5^{ème} réunion
(2-4 mai 2022)

1.	Ouverture de la réunion et bienvenue	<u>Document de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des participants - CJ/ENF-ISE(2022)LOP1
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour - CJ/ENF-ISE(2022)OJ1 • Projet d'ordre du jour annoté - CJ/ENF-ISE(2022)OJ1 ANN
3.	Déclaration du Président et du Secrétariat	
4.	Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation parentale et/ou les procédures de placement. (livrable (1) - examen du projet d'instrument)	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'instrument juridique sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale et les procédures de soins - CJ/ENF-ISE(2022)03 (restreint) - <i>Anglais seulement</i> <u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> • Compilation des commentaires du CJ/ENF-ISE sur l'avant-projet d'instrument - CJ/ENF-ISE(2022)02Mos (restreint) • Compilation des commentaires de CJ/ENF-ISE sur l'avant-projet d'instrument - CJ/ENF-ISE(2022)06Mos (restreint) Intérêt supérieur de l'enfant et droits de l'enfant en cas de séparation parentale - instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF2Rev1 Intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement - instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF3
5.	Projet d'exposé des motifs du projet d'instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation parentale et/ou les procédures de placement.	<u>Document de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma détaillé du projet d'exposé des motifs relatif au projet d'instrument juridique sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale et les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2022)04 (restreint)
6.	Outil(s) de mise en œuvre sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et de procédures de placement (livrable 2, accord sur le format et la portée des outils de mise en œuvre)	

7. Consultation des enfants et des parties prenantes

Informations orales du Secrétariat

7.1 Processus de participation des enfants

Documents de référence

- Note conceptuelle sur les consultations des enfants : plan de travail - [CJ/ENF-ISE\(2021\)05rev](#)
- [L'approche de la participation des enfants du Conseil de l'Europe](#)

7.2 Audition des parties prenantes organisée par la prochaine présidence irlandaise du Comité des Ministres

- Document de travail - Projet de note conceptuelle sur l'audition des parties prenantes - [CJ/ENF-ISE\(2022\)05](#)

Document de référence

- Note conceptuelle sur l'organisation des consultations avec les parties prenantes - [CJ/ENF-ISE\(2021\)04](#)

8. Mise à jour des développements clés et autres événements par les membres et observateurs

9. Échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2022-2023

Document de travail

- [Méthodes de travail et propositions de plan de travail - CJ/ENF-ISE\(2022\)01](#)

10. Élection du vice-président du CJ/ENF-ISE

11. Autres affaires

12. Date et lieu des prochaines réunions

13. Approbation du rapport de réunion

CJ/ENF-ISE(2022) PV1

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAUX

Termes de référence du CJ/ENF-ISE 2022-2023
Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

RAPPORTS DE RÉUNION

CDCJ&CDENF/Bu(2021)PV1	Rapport de la 2ème réunion conjointe des Bureaux CDCJ et CDENF
CJ/ENF-ISE(2021)PV2	Rapport de la 4ème réunion du CJ/ENF-ISE
CJ/ENF-ISE(2021)PV1	Rapport de la 3ème réunion du CJ/ENF-ISE
CJ/ENF-ISE(2020)PV2	Rapport de la 2ème réunion du CJ/ENF-ISE
CJ/ENF-ISE(2020)PV1	Rapport de la 1ère réunion du CJ/ENF-ISE

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Étude de faisabilité sur un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale
Étude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou placer un enfant en foyer